

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 979

Artikel: Médicaments : mauvais en Suisse, bon pour l'exportation
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mique et la transparence des prix et des coûts.

S'il est indéniable que l'économie de marché ne fonctionne pas sans propriété privée, on constate en fait que les dirigeants des grandes entreprises, à l'Ouest, sont rarement propriétaires; ce statut juridique ne garantit pas à tout coup l'efficacité économique, l'effondrement de nombre d'entreprises familiales est là pour en témoigner. Et les gestionnaires des entreprises publiques ne sont pas les seuls à faire payer aux contribuables, aux salariés et à l'environnement les conséquences de leurs erreurs. Certes l'initiative privée est la souce première de l'innovation et de l'amélioration de la productivité, donc de l'accroissement du niveau de vie. Mais l'important pour le fonctionnement de l'économie de marché, c'est que les responsables assument les conséquences, positives ou négatives, de leur action. Il ne serait pas contraire à ce principe d'imaginer, par exemple, que les entreprises d'une certaine importance soient contrôlées par ceux qui sont touchés par leurs activités. Lutz voit là une idée-force à creuser: le développement d'une politique d'entreprise par le biais d'un dialogue entre milieux concernés.

La transparence n'existe pas

Planification centrale et économie de marché sont inconciliables. Cette opposition tranchée est-elle vraiment pertinente? Pourtant des conglomerats de plusieurs dizaines de milliers de salariés sont organisés et dirigés de manière centralisée et autoritaire grâce à un système de contrôle et d'information qui permet une adaptation rapide aux changements de l'environnement. A l'inverse on observe aussi un mouvement d'autonomisation au sein de grandes multinationales qui mettent en place des centres de profit autonomes. Plutôt qu'un antagonisme tranché, le problème de la régulation économique n'est-il pas celui de la combinaison optimale entre contrôle et autonomie? Et probablement que le niveau de qualification de la main-d'œuvre, la technologie et l'uniformité relative des marchés justifient que les pays de l'Est maintiennent des formes de planification centralisée. L'important étant de souligner la différence entre planification autoritaire et démocratie.

Exiger des pays de l'Est la transparence des coûts et des prix, n'est-ce pas être plus royaliste que le roi? Connaissions-nous ici la vérité des prix agricoles? Quelle grande entreprise pratique la transparence interne des coûts? Quel marché du travail — pour des raisons sociales réelles ou fictives — n'est-il pas soumis à des distorsions? Combien d'amateurs d'opéra paient le prix réel de leur place? Tous les pays occidentaux procèdent à une redistribution à large échelle du revenu national en manipulant les prix et aucun n'a osé toucher de manière substantielle aux subventions publiques. Le principe de la vérité des prix reste valable, mais parvenir à le respecter exige un processus de réforme qui tienne compte des résistances politiques et qui propose des solutions de remplacement aux problèmes sociaux qu'on a cru résoudre en manipulant les prix.

Contrairement à certains experts économiques, Lutz pense que les réformes à l'Est doivent se faire graduellement. Le temps nécessaire ne sera pas perdu si nous l'utilisons à enrichir nos utopies respectives: la socialiste par prise en compte de la responsabilité des entreprises, de l'autonomie des petites unités de production et des exigences de l'environnement. La capitaliste? Peut-être par la compréhension que l'économie n'a de sens qu'au service de l'homme ou par une conscience accrue que la concurrence sans la solidarité ne contribue pas à la qualité de la vie. Peut-être également par l'expérience rafraîchissante d'un renouvellement social surgissant de formes démocratiques qui ne s'épuisent pas dans un combat rituel entre des alternatives fictives mais qui permet la confrontation entre des programmes politiques. Un vrai dialogue interculturel. ■

MÉDICAMENTS

Mauvais en Suisse, bon pour l'exportation

(ag) Ce qui n'est pas bon pour nous peut-il être bon pour les autres? Un médicament non enregistré en Suisse, c'est-à-dire non soumis aux contrôles de l'OICM (Office intercantonal du contrôle des médicaments) peut-il être exportable, notamment vers les pays du tiers monde? DP à plusieurs reprises avait posé la question, relayant des interventions de spécialistes.

Le débat a été relancé par la publication, à l'initiative de Medicus Mundi (Organisation internationale de coopération pour la santé) et de la Déclaration de Berne, d'une étude du Dr Hartog sur l'assortiment des médicaments suisses dans le tiers monde (voir *Med in Switzerland*, n° 9, décembre 1989). 1084 médicaments ont été évalués. 31% ne sont pas enregistrés en Suisse. Sur les médicaments non enregistrés, 59% sont jugés inadéquats cliniquement et pharmacologiquement. Les grands de la chimie ont sur le sujet une attitude hésitante. Sandoz par

exemple conteste l'étude Hartog au nom de l'argument classique: peut-il savoir mieux que le médecin traitant ce qui est bon pour son malade? Mais Sandoz ne va pas jusqu'à plaider l'effet placebo des remèdes inefficaces. D'autres rappellent la responsabilité des pays importateurs: c'est eux (avec quels moyens de contrôle?) qui décident ce qui est bon pour eux.

Mais les grands de la chimie ne refusent pas l'entrée en matière, à condition que la question ne soit pas réglée par la loi. Or c'est bien sur ce terrain politique que l'affaire va se jouer. Deux motions ont été déposées à la session d'automne: au National par la conseillère PDC lucernoise Rose-Marie Dormann, aux Etats par la conseillère Yvette Jaggi. A relever, sur le même sujet, une interpellation de la présidente du PDC Eva Segmüller. Souhaitons que les Chambres, puis le Conseil fédéral, mettent autant d'empressement à donner suite que pour la motion de Félix Auer, vice-directeur chez Ciba-Geigy, qui demandait que les inventions dans le secteur de la biotechnologie soient protégées par révision immédiate de la loi sur les brevets (voir DP 972).

L'empressement déjà démontré dans un cas et encore incertain dans l'autre donnera la mesure du poids du lobby des grands de la chimie.